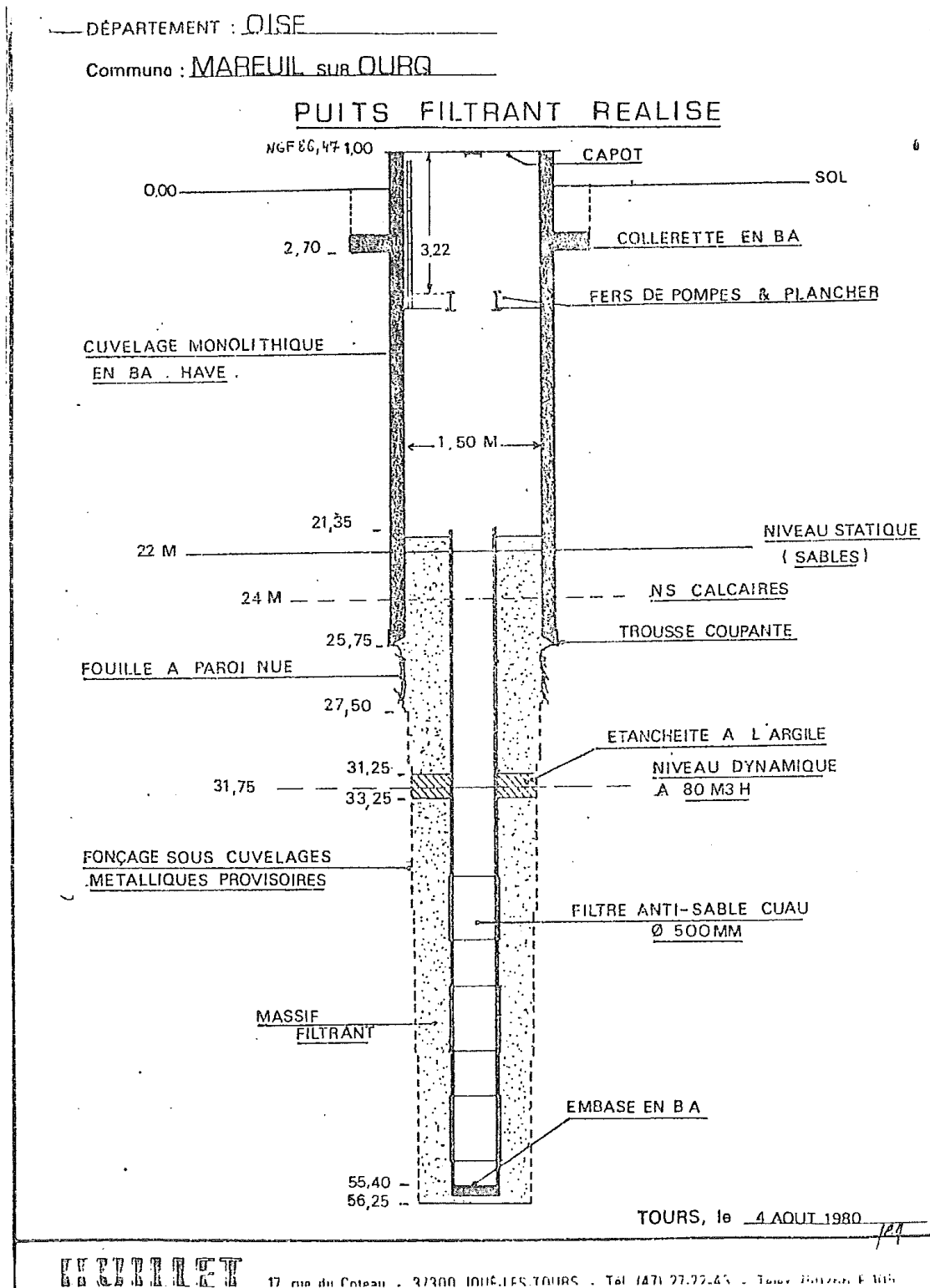
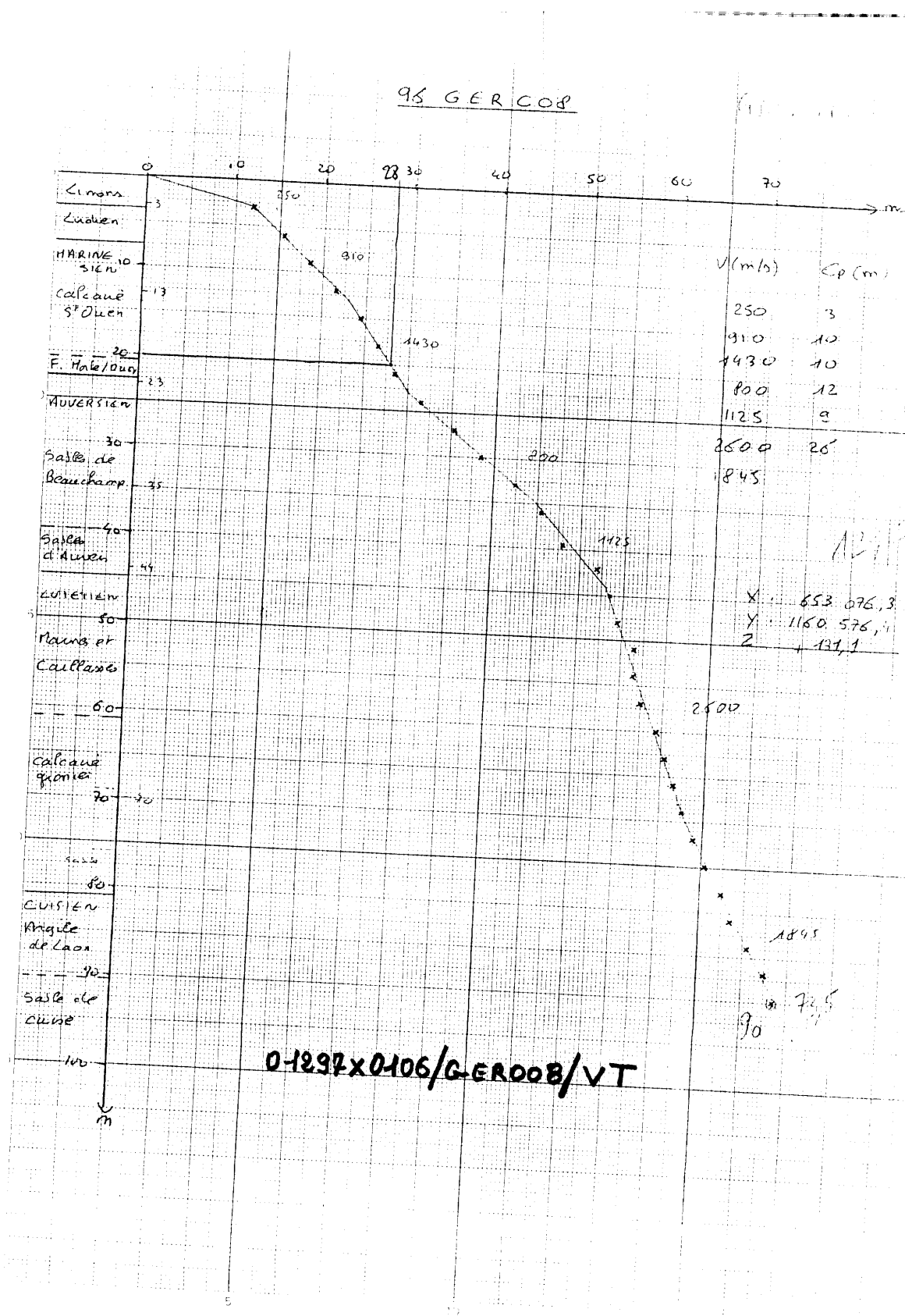


ANNEXE 1

EXTRAIT DES DONNEES BSS





N° B. R. G. M. d'enregistrement : 1963/769

DEPARTEMENT : OISE

COMMUNE : La Villeneuve sous Thury

DÉSIGNATION : Core-drill CV 10 bis

OBJET : reconnaissance

Date d'exécution : 23-26 août 1962

Profondeur finale : 179,10 m

Nature : sondage

Mode de forage :

Maire de l'œuvre : S.H.F.A.

Propriétaire en 1963 : id.

Entrepreneur : id.

Travaux conseillés ou suivis par :

Origine des documents : S.H.F.A., B.H.G.M. - SGH Ficoardie

Hauteur du tubage ou de la margelle dépassant le sol : /

Accessibilité : le long d'un chemin de terre à 500 m de la ferme "La Grange aux Bois".

Mode d'équipement : /

Observations :

118177
01296X0001

Atlas au 1:20 000
Feuille : Willers Cotterets
Indice de classement : - N° 18 N° d'entrée aux archives 129 6 1

Archivage : SGR - D

Coordonnées Lambert : X = 652,060 Y = 161,610

Zone : nord

Cote du sol à l'orifice : EPO = 130,30 ENG =

Carte détaillée ou croquis coté :

Voir carte au 1/25 000

Observations :

0,00 à 5 ? : Limon de plateau + 125,30 ?
 5 ? à 23,50 : Bartonien moyen + 106,80
 23,50 à 43,00 : Bartonien inf. + 87,30
 43,00 à 73,00 : Lutétien + 57,30
 73,00 à 139,00 : Cuisien
 139,00 à 172,50 : Sparnacien + 8,70
 172,50 à 180,00 : Thanétien - 42,20

Echantillons : /

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET GÉOLOGIE :

FORAGE à De 0 à 0 m Épaisseur, nature

TURAGE

OBSERVATIONS

REPERES CLIMÉTRIQUES : SOL Cote du repère : + 130,30

NIVEAU PIÉZOMÉTRIQUE

Date	Profondeur du forage	Profondeur du piézomètre	Cote au sol	Cote au piézomètre	Différence	Observations

DEBIT

Date	Profondeur du forage	Durée	Debit (m³/h)	Cote absolue du point de mesure	Cote absolue du point de mesure dynamique	Observations

Archivage des documents originaux non reproduits : cf. rapport géotéle et plan d'implantation in dossier 128-8-1.

Dossier instruit par : de la Quérière le 29/12/69 Mis à jour par : D. BELPAUME le 29/12/69

Nombre d'intercalaires : 3 le 29/12/69

Dossier C jusqu'à



DÉPARTEMENT : O I S E N° B.R.G.M. d'enregistrement : /

COMMUNE : THURY en VALOIS

DÉSIGNATION : Ferme de la Greuge aux Bois

OBJET : Eau

Date d'exécution : Ancienne

Profondeur finale : 22,50 m (mesurée)

Nature : Puits

Mode de forage : Main

Maître de l'oeuvre : ?

Propriétaire en 1968 : M. PROFFIT

Entrepreneur : ?

Travaux conseillés ou suivis par : ?

Origine des documents : S.G.R. PNO
 Observations sur place

Hauteur du tubage ou de la margelle dépassant le sol : 0,20 m

Accessibilité : Au milieu de la cour - face à l'entrée

Mode d'équipement : Pompe électrique de 1m³

Observations : Inutilisé - *voir carnet*

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET GÉOLOGIE :
 Carte géologique à Bartonien moyen ; a certainement atteint le Bartonien inférieur.

Échantillon : /

Carte géologique au 1/80 000
 Feuille 33 SOISSONS
 Atlas au 1/25 000
 Feuille VILLERS COTTERETS
 Indice de classement :
 N° 1/8 N° d'entrées aux archives : 129 6 70

Archivage
 S.G.R. - D - H
 Coordonnées Lambert : X = 651.610
 Y = 161.300
 Zone Nord 1
 Cote du sol (Z) : EPD = + 138
 à l'orifice : ENG =
 RNG =

Carte détaillée du scage, côté

FORAGE		TUBAGE		OBSERVATIONS	
D _e	D _s	D _e	D _s	Épaisseur, nature	
	0,20 à 22,50	1,10	Pierres		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES		NIVEAU PIÉZOMÉTRIQUE	
Date	Profondeur du forage	Profondeur du plan d'eau	Observations
27/6/68	22,70 m	18,70 m	119,50
24/10/80		19,65 m	118,50
			Margelle + 0,20

HYDROLOGIE					
Date	Profondeur du forage	Durée	Débit m ³ /h pompage	Cote absolue du plan d'eau	Observations

Archivage des documents originaux non reproduits :

Dossier instruit par : R. BELKESSA le 28/6/68

Nombre d'intercalaires : le

Dossier C jusqu'au : le

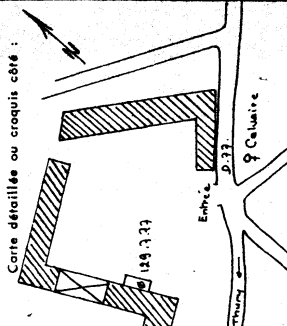
Contrôlé par : M. TIRAT le

N° B.R.G.M. d'enregistrement : /

DÉPARTEMENT : O I S E

COMMUNE : LA VILLENEUVE/THURY

DESIGNATION : Forage ferme route de THURY en VALOIS

OBJET : Eau	Date d'exécution : 1902	Profondeur finale : 69,35 m	N° : 189	Atlas au 1/25 000 Feuille VILLES COVETRETS Indice de classement : N° 1/8 N° d'entrées archives : 77
Nature : Forage Mode de forage : Battage			Archivage D S.G.R. - G - H	
Maître de l'oeuvre : M. VIGNEUX			Coordonnées Lambert : X = 652.580 Y = 102.060	
Propriétaire en 1968 : Exploitant M. OURY			Zone : NORD 1	
Entrepreneur : BROCHOT & Cie			Cote du sol (Z) : EPD = + 134 à l'orifice : ENG = RNG =	
Travaux conseillés du suivis par : ?			Carte détaillée ou croquis côté : 	
Origine des documents : S.G.R. PNO Observations sur place Document entreprise				
Hauteur du tubage ou de la margelle dépassant le sol : /				
Accessibilité : Dans une petite baraque en bois adossée au corps de la ferme.				
Mode d'équipement : Vieille pompe à pistons (hors d'usage)				
Observations : Forage inutilisé -				

mfm (1) IV - 1 & 3

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET GÉOLOGIE :

0,00 à 26,15 : Avant puits (Bart.inf.Pr.p.) + 134
 26,15 à 45,35 : Bartonien inférieur + 107,65
 45,35 à 57,65 : Lutétien supérieur + 86,65
 57,65 à 67,15 : Lutétien moyen + 72,15
 67,15 à 69,55 : Lutétien inférieur + 60,85

Échantillons : /



FORAGE		TUBAGE		OBSERVATIONS	
De	à	Ø	Ø	Épaisseur, nature	
		0,00 à 23,00	1,50	Avant puits	
		23,00 à ?	0,30	brîques	
				Tubage	

Repare altimétrique : Sol

Cote du repère : + 134

NIVEAU PIÉZOMÉTRIQUE		
Date	Profondeur du forage	Cote absolue du plan d'eau
Oct. 1962	69,35 m	52,10 m + 81,90
27/6/66		

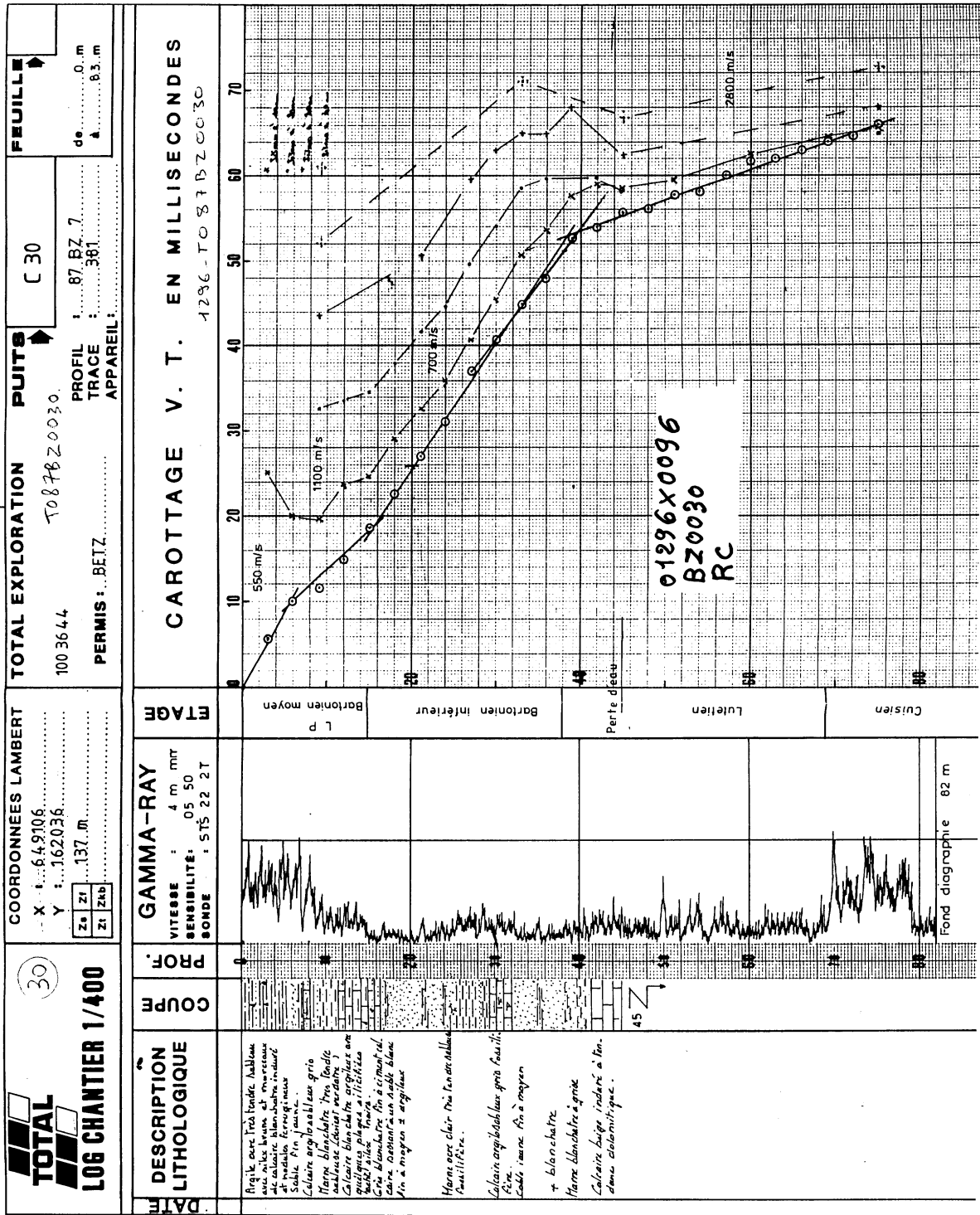
Observations :

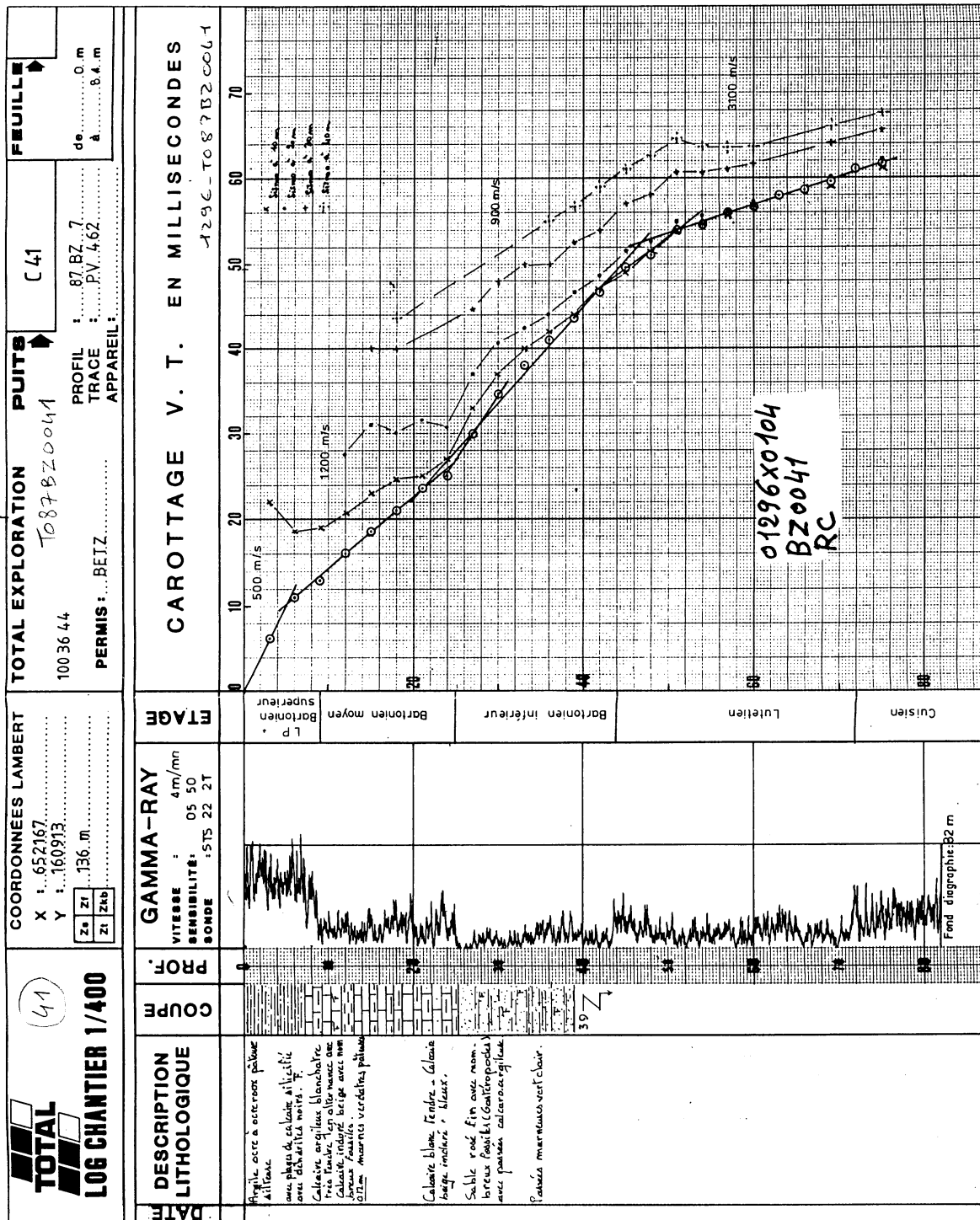
Mesure impossible : la pompe bouche l'orifice du forage

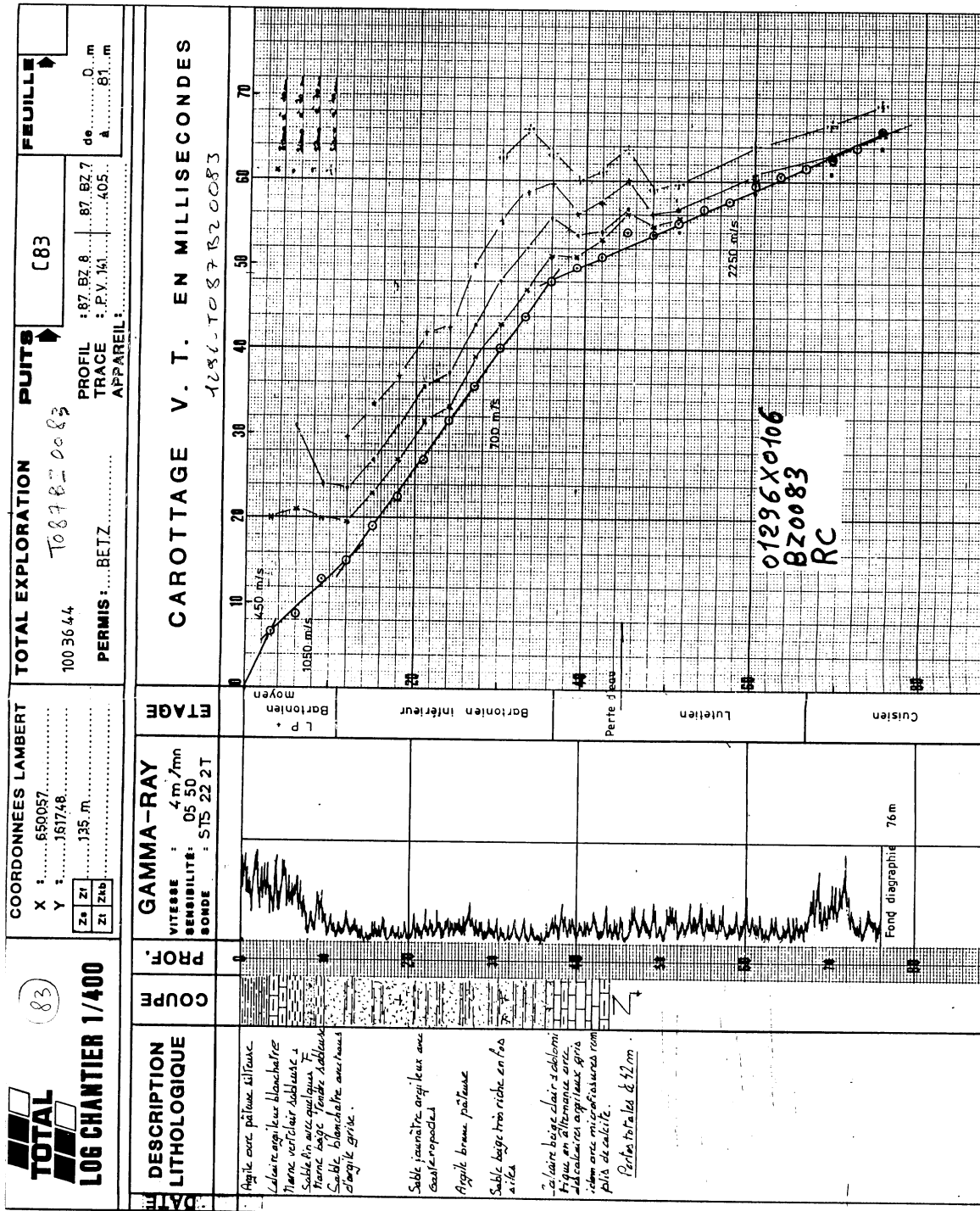
DÉBIT					
Date	Profondeur du forage	Durée	Débit pompe	Cote absolue du plan d'eau	Observations

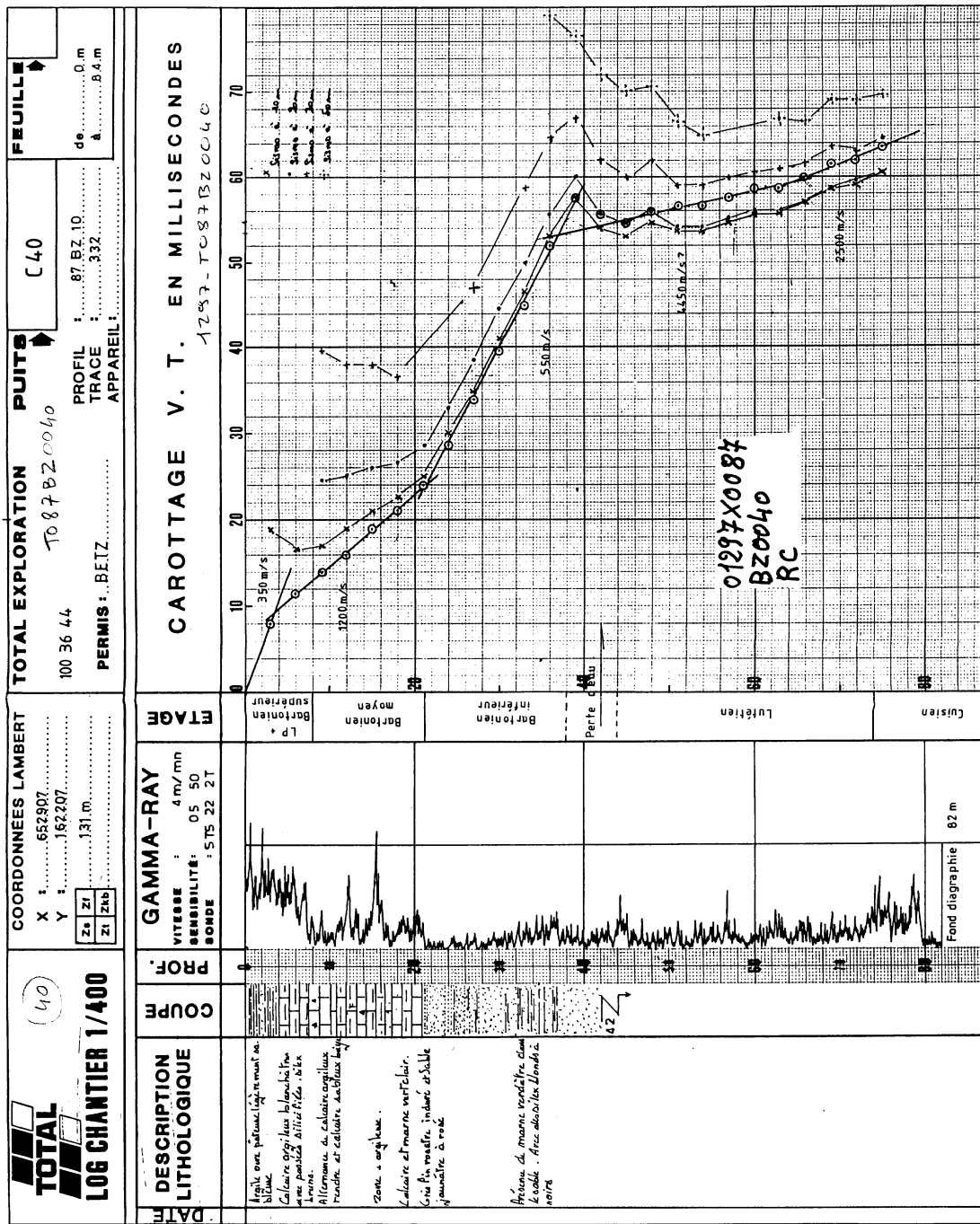
Archivage des documents originaux non reproduits :

Dossier instruit par : R. BELKESSA	Mis à jour par :
le 26/6/66	le
Nombre d'intercalaires : 3	le 26/6/66
Dossier C jusqu'au	Contrôle par : M. TIRAT









ANNEXE 2

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA 2000**

à l'attention des porteurs de projets

(Art R414-23 – I à III du code de l'environnement)



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. annexe 1 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? ») et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative du projet au service instructeur habituellement compétent.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut être utilisé dans deux cas :

- en tant qu'**évaluation des incidences simplifiée** : lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite à une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

Ceci peut être le cas des petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

- en tant qu'**évaluation préliminaire (aide à la réflexion)** : ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

NB : A la réception du dossier contenant l'évaluation des incidences, le Préfet peut s'opposer au projet dans un délai de 2 mois ou suspendre ce délai par une demande de complément de dossier. A

défaut de la fourniture, dans un délai identique, du complément demandé, une décision d'opposition tacite intervient.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique)	EARL BERTIN LA VILLENEUVE
Commune et département	60 890 LA VILLENEUVE SOUS THURY
Adresse	5 rue Saint Laurent
Téléphone/ Fax	
E-Mail	arnaudbertin@gmail.com

Nom du projet	Projet de l'EARL BERTIN LA VILLENEUVE à La Villeneuve sous Thury
---------------	---

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les espèces et les habitats naturels d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Il est donc fortement recommandé de prendre l'attache le plus tôt possible des opérateurs ou animateurs des sites concernés.

Les articles L. 414-1 à L. 414-5 et R.414-19 à R.414-29 sont dédiés à la démarche d'évaluation des incidences. Trois listes répertorient les programmes, projets et activités soumis au régime d'évaluation des incidences :

- une liste nationale dont la majorité des 29 items s'appliquent sur tout le territoire métropolitain ;
- deux listes locales, fixées par arrêté préfectoral et spécifiques à chaque département. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

<input checked="" type="checkbox"/> Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée. Aucun document n'est à fournir.
<input type="checkbox"/> Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Liste nationale (R. 414-19 du code de l'environnement) : item n°<input type="checkbox"/> Liste locale 1 - Arrêté Préfectoral du..... item n°<input type="checkbox"/> Liste locale 2 - Arrêté Préfectoral du item n°

ETAPE 1

Mon projet et NATURA 2000

1- Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation sportive/culturelle ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, manifestation sportive ou culturelle (à préciser : piétons, VTT...), mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, ... etc) :

Création d'un forage pour l'irrigation de 40ha de cultures et d'un poulailler de 40 000 poules

b. Localisation et cartographie

Joindre **une carte de localisation précise du projet**, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives), sur un support **carte IGN au 1/25000^e (comportant un titre explicite, une légende, une échelle et une orientation) et un plan descriptif du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction ¹

Le projet est situé :

Nom de la (des) commune(s) : ...La Villeneuve sous Thury.....

N° Département : ...60 890.....

Lieu-dit :

Référence cadastrale : Section : ...A... Numéro : ...649c.....

En site(s) Natura 2000 ?

Site Natura 2000 « FR »

Site Natura 2000 (autre département,...) ::.....

Hors site(s) Natura 2000 ? A quelle distance ?

A 9,9 (km) du site n° de site(s) : « FR2200566 Coteaux de vallée de l'Automne..... »

A 12 (km) du site n° de site(s) : « FR2212005 Forêts Picardes : massif des trois forêts et bois du Roi..... »

c. Étendue du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention

1-Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : ...150... (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- temporaire (ex : phase chantier)

< 100 m² de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

de 100 à < 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- permanente :

< 100 m² de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

¹ Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

- de 100 à < 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

-Surface totale :

- < 100 m² de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)
 de 100 à < 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

2 - Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

3 - Emprises en phase chantier : (m.)

4 - Nombre de participants (le cas échéant) : Nombre de spectateurs (le cas échéant) :

5 - Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.).

Si oui, décrire succinctement ces aménagements :

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues :

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de l'installation de l'aménagement ou de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention :

1 - Projet, aménagement, manifestation :

- diurne
 ~~nocturne~~

2 - Durée précise (des travaux, de la manifestation ou de l'intervention) si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois ~~de 1 an à < 5 ans~~
 ~~1 mois à < 1 an~~ ~~permanent (> 5 ans)~~

3 - Période ou date précise si connue (de mois à mois) :

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps
 Automne
 Été
 Hiver

4 - Fréquence :

- unique
 chaque mois
 chaque année
 autre (préciser) :

-e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).

Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.) :

Rejet des eaux dans le milieu naturel lié à l'irrigation par enrouleur 4 mois dans l'année et alimentation toute l'année du poulailler

-f. Budget (uniquement pour les manifestations sportives ou culturelles)

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : (en TTC)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- ~~≤ 5 000 €~~
- ~~de 5 000 à < 20 000 €~~
- de 20 000 à < 100 000 €
- ~~> à 100 000 €~~

2 - Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence correspond à l'espace dans lequel les effets du projet, directs et indirects, sont potentiellement perceptibles ou présents (rejets dans le milieu aquatique, émissions de poussières, perturbations sonores, ...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

✓ Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- ~~Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)~~
- ~~Pistes de chantier, circulation~~
- ~~Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)~~
- Poussières, vibrations
- ~~Déchets consécutifs à une manifestation sportive ou culturelle (ex : signalétique, déchets plastique...)~~
- ~~Piétinements~~
- Bruits
- Autres incidences

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

Compte tenu du contexte rural, la zone d'influence est limitée à l'emprise du projet

Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales»

ETAPE 2

Incidences(s) potentielle(s) de mon projet

1- Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

2-1-1- Usages / occupation du sol :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Prairie de pâturage / fauche
- Culture (à préciser) :
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (randonnée, VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Sylviculture
- Construite (ex : parking, constructions diverses) :
- Non naturelle (ex : dépôt, décharge sauvage) :
- Autre (préciser l'usage) :
- Aucun

Commentaires :

2-1-2 - Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-après, en fonction de vos connaissances (Cf. quelques définitions en annexe 3) et des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et **joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.**

Pour remplir au mieux le tableau ci-après, il vous est fortement recommandé **de prendre l'attache des opérateurs ou animateurs des sites concernés en lien avec les éléments portés au DOCOB si celui-ci est suffisamment précis et récent, ou sinon le Formulaire Standard de Données (FSD).**

Directive Habitats Faune Flore (DHFF) - TABLEAU HABITATS NATURA 2000 (en lien avec les habitats inscrits à l'annexe 1 de la DHFF, Cf colonne 2) - informations disponibles dans le DOCOB :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si existant	Cocher les habitats d'intérêt communautaire, les nommer, les photographier, et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation des habitats Natura 2000 présents
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse <i>Exemple : pelouse calcaire</i>			
	Pelouse semi-boisée			
	Lande			
	Autre			
Milieux forestiers	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre			
Milieux rocheux	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Grotte			
	Éboulis			
	Blocs			
	Autre			
Zones humides	Fossé			
	Cours d'eau			
	Étang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre			
Autre type de milieu	Tunnel			
	Lisière			
	Autre			

Directive Habitats Faune Flore (DHFF) - TABLEAU ESPECES NATURA 2000 (uniquement espèces animales et végétales inscrites à l'annexe 2 de la DHFF) - informations disponibles dans le DOCOB :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Etat de conservation	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Plantes				
Mollusques				
Amphibiens				
Crustacés				
Insectes				
Poissons				
Mammifères (Chiroptères en IDF)				

Directive Oiseaux (DO) - TABLEAU ESPECES NATURA 2000 (uniquement espèces inscrites à l'annexe 1 de DO + espèces migratrices régulières) - informations disponibles dans le DOCOB :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Etat de conservation	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Oiseaux				

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :
 Photo 2 :
 Photo 3 :
 Photo 4 :
 Photo 5 :
 Photo 6 :

2- Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l’intégrité du site Natura 2000

On pourra se référer au tableau des principaux risques d’incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l’activité.

2-2-1 -Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d’espèces identifiés dans le 2-1-2

Exemple : cas d’une manifestation sportive

Type d’Habitat (Habitat naturel ou Habitat d’Espèces)	Superficie et/ou *% d’habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
<i>Exemple : pelouse calcaire</i>	<i>100m2</i>	<i>Passage de participants (itinéraire)</i>	<i>Piétinement</i>	

** il s’agit du pourcentage d’habitat détruit par rapport à la superficie totale de l’habitat à l’échelle du site. Cette estimation n’est pas toujours possible à déterminer selon le DOCOB.*

2-2-2 -Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées dans le 2-1-2

Espèce ou Groupe d’espèce	Usage	Incidences potentielles	Période concernée	Remarques
<i>Exemple : Bondrée apivore</i>	<i>Course pédestre, passage de participants</i>	<i>Dérangement</i>	<i>Hors période de nidification</i>	

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

- Réversible
- Irréversible

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Réversible
- Irréversible

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation) :

- Réversible
- Irréversible

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

- Non
- Oui

A préciser :

Conclusions ETAPE 2

Le projet peut-il avoir des incidences probables sur le ou les sites Natura 2000 ?

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales»
-

ETAPE 3

Mesures prises pour supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées (dégradation, perturbation ...)

Si le projet présente des incidences significatives potentielles, il appartient au porteur du projet de proposer les **mesures concrètes pour éviter ou réduire les effets** (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, maintien ou reconstitution d'un corridor écologique, démarrage du chantier en dehors des périodes de reproduction et d'élevage des jeunes, réorganisation et adaptation du calendrier de la manifestation, ...)

Ces mesures doivent être **étudiées dès la phase de conception du projet**.

Des mesures d'accompagnement ou de suivi, sont également possibles, mais sont distinctes des mesures de suppression et de réduction.

Exposé argumenté des mesures (justification, pertinence et faisabilité des mesures) :

Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?

- Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés (conclusion argumentée) :

Le projet est situé à plus de 9,9 et 12 km des Natura 2000 directive Oiseaux et Habitat les plus proches

- Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (**voir le canevas du dossier d'incidences**). Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : LYON

Signature :

Le (date) : 13 septembre 2021

Cachet BlueGold Ingenierie

Le projet sera autorisé s'il n'a pas d'impacts, si ses impacts ne sont pas jugés significatifs, ou encore lorsque les mesures prises permettent de les supprimer ou de les réduire à un niveau acceptable.

Pour toute information, s'adresser au référent Natura 2000, au service environnement de la DDT du département considéré.

ANNEXE 3

COUPE TECHNIQUE ET LITHOLOGIQUE PREVISIONNELLE

